



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2023-302

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-11-06-00221 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MOURET_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 4
12-2023-11-06-00223 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MUR-DE-BARREZ_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 6
12-2023-11-06-00222 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MURASSON_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 8
12-2023-11-06-00224 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MURET-LE-CHATEAU_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 10
12-2023-11-06-00225 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MUROLS_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 12
12-2023-11-06-00226 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de NAJAC_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 14
12-2023-11-06-00227 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de NAUSSAC_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 16
12-2023-11-06-00228 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Izaire, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 18
12-2023-11-06-00229 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 20
12-2023-11-06-00230 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-du-Bruel, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 22
12-2023-11-06-00231 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 24
12-2023-11-06-00232 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Juéry, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 26

12-2023-11-06-00233 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Just-sur-Viaur, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 28
12-2023-11-06-00234 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Laurent-d'Olt, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 30
12-2023-11-06-00235 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Laurent-de-Lévézou, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 32
12-2023-11-06-00236 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Léons, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 34
12-2023-11-06-00237 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Martin-de-Lenne, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 36
12-2023-11-06-00238 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Parthem, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 38
12-2023-11-06-00239 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rémy, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 40
12-2023-11-06-00240 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rome-de-Cernon, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 42
12-2023-11-06-00241 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rome-de-Tarn, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 44
12-2023-11-06-00242 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Santin, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 46
12-2023-11-06-00243 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 48
12-2023-11-06-00244 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 50
12-2023-11-06-00245 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Sever-du-Moustier, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 52

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00221

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de MOURET\_Commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mouret

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Mouret et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mouret, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BOSCH Claudine

Délégué de l'Administration : Madame FOULQUIER Chantal

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MAZIERES Ginette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00223

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MUR-DE-BARREZ\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mur-de-Barrez  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Mur-de-Barrez et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mur-de-Barrez, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TUAILLON Fanny

Délégué de l'Administration : Madame COUDOUEL Monique

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur HIBERT Michel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00222

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MURASSON\_Commune de moins de 1000  
habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Murasson

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Murasson et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Murasson, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ALINGRIN Brigitte

Délégué de l'Administration : Monsieur SICARD Yves

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BLAYAC Jean-Pierre

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00224

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MURET-LE-CHATEAU\_Commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Muret-le-Château  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Muret-le-Château et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Muret-le-Château, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur CASSAN Guillaume

Délégué de l'Administration : Monsieur AYGALLENQ Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BRUSQUE Angélique

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00225

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de MUROLS\_Commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Murols

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Murols et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Murols, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TARDIEU Martine

Délégué de l'Administration : Monsieur CABRESPINE Georges

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame DONORE Solange

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00226

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de NAJAC\_Commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Najac  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Najac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Najac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SOUVIGNET Jean-Régis

Délégué de l'Administration : Monsieur FICAT René

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur COURDESSES Nicolas

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00227

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
NAUSSAC\_Commune de moins de 1000  
habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Naussac

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Naussac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Naussac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame DURAND Catherine

Délégué de l'Administration : Madame OLIVEIRA Geneviève

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame TRITZ Yvette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00228

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Izaire,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Izaire  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Izaire et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Izaire, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur RAYSSAC Christophe

Délégué de l'Administration : Madame GUIZZETTI Françoise

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BOUZAT Michèle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00229

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Jean-d'Alcapiès, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BAUDOUI Franck

Délégué de l'Administration : Madame GENIEYS Julie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BELUGOU Patrice

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00230

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Jean-du-Bruel,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-du-Bruel  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Jean-du-Bruel et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Jean-du-Bruel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame VIALA Régine

Délégué de l'Administration : Monsieur VIDAL Alain

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur PAPILLON Jean-Michel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00231

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Jean-et-Saint-Paul, commune de moins de  
1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SENTRY Michel

Délégué de l'Administration : Monsieur COMBES Bruno

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CAVALIER Jean-Noël

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00232

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Juéry,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Juéry  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Juéry et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Juéry, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PUECH Cécile

Délégué de l'Administration : Monsieur BOUSQUET Francis

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur ALVERNHE Marc

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00233

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Just-sur-Viaur,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Just-sur-Viaur  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Just-sur-Viaur et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Just-sur-Viaur, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur SEHET Franck

Délégué de l'Administration : Madame MALPHETTES Andrée

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BEQ Jacqueline

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00234

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Laurent-d'Olt,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Laurent-d'Olt  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Laurent-d'Olt et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Laurent-d'Olt, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VAYSSIE Lucien

Délégué de l'Administration : Madame DELTOUR Josiane

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur MEZY Henri

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00235

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Laurent-de-Lévézou, commune de moins  
de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Laurent-de-Lévézou \_ Commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Laurent-de-Lévézou et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Laurent-de-Lévézou, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MALAVAL Régine

Délégué de l'Administration : Madame VIDAL Patricia

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame VIALARET Annie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00236

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Léons,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Léons  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Léons et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Léons, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LEPINOIS Luc

Délégué de l'Administration : Madame LACOMBE Aline

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame GOHIER Amandine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00237

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Martin-de-Lenne, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Martin-de-Lenne  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Martin-de-Lenne et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Martin-de-Lenne, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BERTHET Céline

Délégué de l'Administration : Madame CHEVRIER Claudette

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BARON Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00238

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Parthem,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Parthem  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Parthem et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Parthem, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GRENIER Marie-Laure

Délégué de l'Administration : Monsieur AUBREJAC Alain

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame REYNES Marie-françoise

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00239

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Rémy,  
commune de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rémy  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Rémy et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Rémy, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MALBERT Joëlle

Délégué de l'Administration : Madame MOLINIER Aline

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur PASCAL Edgard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00240

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Rome-de-Cernon, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rome-de-Cernon  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Rome-de-Cernon et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Rome-de-Cernon, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GALTIER Xavier

Délégué de l'Administration : Madame CHARPAIL Marie Pierre

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CAMBEFORT Yannick

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00241

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Rome-de-Tarn,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Rome-de-Tarn  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Rome-de-Tarn et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Rome-de-Tarn, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur FRAYSSE Didier

Délégué de l'Administration : Monsieur REVERSAT Philippe

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VAYSSET Didier

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00242

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Santin,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Santin  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Santin et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Santin, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur COUDON Marc

Délégué de l'Administration : Monsieur FRAUX Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame PRONZAC Claudette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00243

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Saturnin-de-Lenne, commune de moins de  
1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame FROMENT Martine

Délégué de l'Administration : Madame CANTAGREL Brigitte

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MOLINIE Anne-Marie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00244

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Sernin-sur-Rance, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Sernin-sur-Rance, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ROULIN Guy

Délégué de l'Administration : Monsieur PELISSOU Christian

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BEL Annie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00245

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Sever-du-Moustier, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Sever-du-Moustier  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Sever-du-Moustier et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Sever-du-Moustier, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LAUTREC Bernard

Délégué de l'Administration : Madame MONCHATRE Monique

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame ROUQUETTE Séverine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX